



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels enseignants - DPE

**Direction des Personnels Enseignants
DPE**

Schoelcher, le 28 juin 2022

Affaire suivie par :

Odile HONORE

Tél : 05 96 52 26 21

Mél : odile.honore@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 SCHOELCHER Cedex

Circulaire n° 2022-3-DPE du 28 juin 2022 relative au mouvement des maîtres du second degré de l'enseignement privé sous contrat d'association

Publics concernés : Les maîtres du second degré et les chefs d'établissement second degré de l'enseignement privé sous contrat d'association.

Objet : Mouvement des maîtres du second degré de l'enseignement privé sous contrat d'association

Entrée en vigueur : 28 juin 2022

Notice : La présente note de service a pour objet d'informer sur l'organisation, les modalités de participation, et le calendrier des opérations du mouvement des maîtres du second degré de l'enseignement privé sous contrat d'association.

La circulaire du 28 mai 2021 relative au mouvement des maîtres de l'enseignement privé au titre de l'année scolaire 2021-2022 est abrogée.

Référencement : Site académique, rubrique « Les circulaires académiques »

Annexes :

- Annexe 1 : Formulaire de déclaration de la liste des enseignants dont le service est réduit ou supprimé
- Annexe 2 : Formulaire de déclaration des postes vacants
- Annexe 3 : Formulaire de déclaration des postes susceptibles d'être vacants
- Annexe 4 : Formulaire de déclaration d'intention de participation au mouvement
- Annexe 5 : Formulaire de candidature à un emploi vacant dans un établissement privé sous contrat d'association – Fiches A et B

La Rectrice de la Région académique de Martinique

Chancelière des Universités

Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

Le Code de l'Éducation, articles R914-44 à R914-50 et R914-75 à R914-77 ;

La note DAF D1 n°19-164 du 28 juin 2019 relative aux listes complémentaires des concours de recrutement du 2nd degré privé sous contrat ;

La circulaire DAF D1 n°2016-087 du 10 juin relative à l'évaluation des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire de l'enseignement privé sous contrat et à la délivrance d'un contrat ou agrément définitif ;
La note DAF-D2022-000952 du 18 février 2022 relative au mouvement des maîtres du second degré de l'enseignement privé sous contrat.

La présente note a pour objet de vous informer des conditions de préparation du mouvement 2022 dans les établissements privés du second degré sous contrat.

Vous y trouverez les éléments du calendrier nécessaires aux différentes opérations : nomination définitive des maîtres contractuels, affectation des lauréats des concours 2022 et des délégués rectoraux.

Les opérations de mouvement et de nomination des maîtres restent régies par les dispositions citées en référence. Je vous demande de bien vouloir veiller à leur stricte application concernant notamment le recensement des services vacants et l'ordre de priorité prévu pour le classement des candidatures.

1. Opérations préparatoires au mouvement

1.1. Liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé

Vous m'adresserez, pour le **mercredi 29 juin 2022**, la liste des maîtres dont vous proposerez de réduire ou de supprimer le service (**Annexe 1**). Un état « néant » me sera communiqué, le cas échéant.

1.2. Recensement des services vacants ou susceptibles de l'être (Annexes 2 et 3) retour le 29 juin 2022.

Tous les services vacants doivent être publiés.

Je vous demande de bien vouloir signaler à l'attention des maîtres qu'il ne pourra être fait droit à une éventuelle demande de mutation si le service concerné n'a pas été déclaré « susceptible d'être vacant ».

Par conséquent, les maîtres bénéficiaires d'un contrat définitif désirant participer au mouvement phase 1 et ceux qui souhaitent cesser leurs fonctions à la rentrée 2022 devront en faire la déclaration auprès de vous. L'imprimé correspondant (annexe 4) devra me parvenir au plus tard le **vendredi 1er juillet 2022**.

Par ailleurs, **aucun maître contractuel ou délégué auxiliaire ne pourra être nommé sur un service vacant non déclaré.**

Chaque candidat pourra émettre quatre vœux d'affectation, classés par ordre de préférence, sur la fiche correspondante A ou B (annexe 5) qu'il transmettra directement à l'établissement sollicité.

Les emplois protégés, au sens de l'article R.914-45 du code de l'éducation (congé parental, disponibilité de droit), ne sont pas à déclarer. Ils ne peuvent être pourvus que par un délégué auxiliaire.

1.3. Publication des services vacants

La liste des postes vacants en pièce jointe sera également publiée sur le site académique.

2. Modalités pratiques de participation au mouvement

2.1. Saisie des vœux par les candidats

Le mouvement 2022 se déroulera selon la procédure informatisée. Les maîtres candidats à une mutation ou un service complémentaire devront saisir leurs vœux via le site académique, du **mardi 28 juin au dimanche 3 juillet 2022** à l'adresse suivante :

<https://extranet.ac-martinique.fr/mvtprive:jsp:agent.jsp>.

Les lauréats des concours externes et internes (CAFEP et CAER) de l'année 2021 doivent participer au mouvement. Dans l'hypothèse où l'inspection préalable à la validation de leur stage n'aurait pas eu lieu à la date du mouvement, ils devront quand même saisir des vœux aux dates indiquées. Leur nomination sera prononcée sous réserve de la validation de leur année de stage.

Je vous invite à rappeler aux lauréats effectuant leur stage dans vos établissements que **l'absence de participation au mouvement équivaut à un renoncement au bénéfice du concours.**

2.2. Avis et classement des chefs d'établissement

Vous êtes invités à saisir dans l'application « aide au mouvement » votre avis sur les différentes candidatures et à classer, conformément aux priorités règlementaires, les candidats qui auront postulé sur les emplois de votre établissement. Cette saisie devra être effectuée du **lundi 4 juillet au mercredi 6 juillet 2022.**

2.3. Consultation de la commission consultative mixte académique (CCMA)

La consultation de la CCMA est prévue le **jeudi 7 juillet 2022** (première phase). Conformément à l'article R914-77 du Code de l'Éducation l'ordre de priorité de traitement des candidatures est le suivant :

- priorité 1 : maîtres titulaires d'un contrat définitif dont le service a été supprimé ou réduit ;
- priorité 2 : maîtres titulaires d'un contrat définitif, candidats à une mutation ;
- priorité 3 : maîtres lauréats des concours externes ayant validé leur année de stage ;
- priorité 4 maîtres lauréats des concours internes ayant validé leur année de stage-
- priorité 5 : maîtres qui ont été admis définitivement à une échelle de rémunération à la suite d'une mesure de résorption de l'emploi précaire.

A noter : En cas d'égalité, les candidatures seront classées par ordre d'ancienneté de service.

2.4. Publication des résultats et information des chefs d'établissement.

Les résultats du mouvement seront publiés à l'issue de la CCMA. Les chefs d'établissement recevront pour information la liste des candidatures retenues, ainsi que la liste des postes restées vacants à l'issue de la première phase.

3. Calendrier des opérations

Dates	Opérations
Mardi 28 juin 2022	Ouverture serveur pour saisie des vœux des candidats
Dimanche 3 juillet 2022	Fermeture du serveur
Du lundi 4 juillet au mercredi 6 juillet 2022	Traitement des candidatures par les CE Retour des candidatures à la DPE avec avis CE
Jeudi 7 juillet 2022	CCMA 1ère phase et 2ème phase Publication des résultats Envoi liste des PV aux CE
Vendredi 8 juillet 2022	Retour MEN : liste des postes vacants, liste des maîtres et des stagiaires sans poste dans l'académie
Mercredi 13 juillet 2022	CNA Notification résultats CNA aux académies
Jeudi 15 juillet 2022	Notification des résultats du CNA aux agents Envoi de la liste des maîtres susceptibles de postuler sur les postes restés vacants aux chefs d'établissement

Je vous demande de bien vouloir porter ces informations à l'ensemble des maîtres placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources Humaines


Jean-Philippe RODRIGUEZ



FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT 2022 – 2023

à retourner à la DPE à odile.honore@ac-martinique.fr
pour le **vendredi 1er juillet 2022, délai de rigueur**

Je soussigné(e) :

Nom :	Prénom :
Maître sous contrat* - <input type="checkbox"/> définitif - <input type="checkbox"/> provisoire	Echelle de rémunération :
Etablissement d'affectation :	
Déclare vouloir demander ma mutation à la rentrée scolaire 2022 pour exercer* : - <input type="checkbox"/> dans un autre établissement de l'académie - <input type="checkbox"/> dans un établissement situé dans une autre académie - <input type="checkbox"/> déclare cesser mes fonctions à la rentrée scolaire 2022 (<i>préciser les raisons</i>) :	
Je m'engage à informer immédiatement par écrit le rectorat et mon chef d'établissement de la libération de mon service si j'obtiens ma mutation.	
Fait à Le /___/___/___/ Signature	Le /___/___/___/ Visa et cachet du chef d'établissement

* Cocher la case correspondante

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE A UNE DELEGATION AUXILIAIRE (DA) DANS UN
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU TECHNIQUE
PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

MOUVEMENT DES MAITRES DU 2ND DEGRE 2022 – 2023

**FICHE A TRANSMETTRE DIRECTEMENT A L'ETABLISSEMENT SOLLICITE
(1 fiche par établissement demandé – 4 vœux maximum)**

1. SITUATION PERSONNELLE			
Nom :		Prénom :	
Nom de naissance :			
Date de naissance : /__/__/____/		Nationalité :	
Adresse permanente :			
E-mail :		Téléphone : /__/__/__/__/__/	
<ul style="list-style-type: none"> - <input type="checkbox"/> Célibataire - <input type="checkbox"/> Marié(e) - <input type="checkbox"/> Pacsé(e) 		<ul style="list-style-type: none"> - <input type="checkbox"/> Divorcé(e) - <input type="checkbox"/> Veuf(ve) - <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) 	
Nombre d'enfants à charge : /__/__/		Date(s) de naissance : /__/__/____/ /__/__/____/ /__/__/____/ /__/__/____/	
2. SITUATION ADMINISTRATIVE			
<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement de DA	<input type="checkbox"/> DA antérieure, non renouvelée en 2021-2022	
Pour une première demande, avez-vous effectué des suppléances : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si OUI, compléter le tableau ci-après			
Etablissement	du	au	Durée
	/__/__/____/	/__/__/____/	
	/__/__/____/	/__/__/____/	
	/__/__/____/	/__/__/____/	
	/__/__/____/	/__/__/____/	
	/__/__/____/	/__/__/____/	

2. SITUATION ADMINISTRATIVE (suite)

Pour une demande de renouvellement de DA :

Etablissement (s) d'affectation actuelle (2021-2022)

Etablissement :

Nb. d'heures / ____ /

Etablissement :

Nb. d'heures / ____ /

Etablissement :

Nb. d'heures / ____ /

Ancienneté générale de service :

3. DIPLOMES ET TITRES OBTENUS

Précisez la nature et la date d'obtention :

4. PRE-PROFESSIONNALISATION

A participé à une formation de l'enseignement catholique :

IPEC Année(s) : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

A suivi l'unité de valeur (UV) pré-pro à l'Université Année : |_|_|_|_|

Autres instituts de formation Année(s) : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

5. ETABLISSEMENT SOLLICITE EN 1^{ER} VŒU

Nom de l'établissement :

Adresse :

Collège

Lycée

LP

SEP

Horaire souhaité

Temps complet

Temps incomplet

6. AUTRES ETABLISSEMENT DEMANDES

Vœu n°2 :

Vœu n° 3 :

Vœu n° 4 :

Je soussigné(e) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche
- M'engage à accepter l'emploi figurant parmi mes vœux qui me sera désigné

Fait à Le / ___ / ___ / ___ /

Signature

7. CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom du chef d'établissement :

Etablissement :

Discipline :

Horaire hebdomadaire :

Emploi vacant 2022-2023

Occupé par :

Motif de la vacance :

Emploi protégé 2021-2022

Occupé par :

Motif de la vacance

Temps partiel de droit :

Décharge syndicale

Disponibilité pour élever un enfant de - de 12 ans

Congé parental

Autres (à préciser)

Avis du chef d'établissement :

FAVORABLE

Classement de la présente demande parmi l'ensemble des demandes pour le même emploi

N° :

NON RETENU

Fait à Le / ___ / ___ / ___ /

Visa et cachet du chef d'établissement

3. DIPLOMES ET TITRES OBTENUS

Précisez la nature et la date d'obtention :

4. PRE-PROFESSIONNALISATION

A participé à une formation de l'enseignement catholique :

IPEC Année(s) : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

A suivi l'unité de valeur (UV) pré-pro à l'Université Année : |_|_|_|_|

Autres instituts de formation Année(s) : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

5. ETABLISSEMENT SOLLICITE EN 1^{ER} VŒU

Nom de l'établissement :

Adresse :

Collège

Lycée

LP

SEP

Horaire souhaité

Temps complet

Temps incomplet

6. AUTRES ETABLISSEMENT DEMANDES

Vœu n°2 :

Vœu n° 3 :

Vœu n° 4 :

Je soussigné(e) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche
- M'engage à accepter l'emploi figurant parmi mes vœux qui me sera désigné

Fait à Le / ___ / ___ / ____ /

Signature

7. CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom du chef d'établissement :

Etablissement :

Discipline :

Horaire hebdomadaire :

Emploi vacant 2022-2023

Occupé en 2021-2022 par :

Motif de la vacance :

Emploi protégé 2021-2022

Occupé par :

Motif de la vacance

Temps partiel de droit :

Décharge syndicale

Disponibilité pour élever un enfant de - de 12 ans

Congé parental

Autres (à préciser)

Avis du chef d'établissement :

FAVORABLE

Classement de la présente demande parmi l'ensemble des demandes pour le même emploi

N° :

NON RETENU

Fait à Le /___/___/___/

Visa et cachet du chef d'établissement